

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : DRAY Bernadette (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (FIERE Pascale) - DE DIANOUS Antoine (MOUTON Martine)

Absent sans procuration : VETTOVALLI Michel

Secrétaire de séance : GONTARD Christopher

Délibération n°2.1

Objet : Avis sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Allan

Madame le Maire expose que la société SAS AGRI BIOGAZ ALLAN a formulé une demande d'enregistrement en vue de créer et d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Allan. Pour ce type de projet, la décision d'autorisation ou de rejet du permis de construire relève de l'Etat et non du Maire, ce dernier intervenant dans le cadre de l'instruction uniquement pour avis.

Le Conseil Municipal de Savasse est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement en Installation Classée pour la protection de l'environnement, en application de l'article R512-46-11 du Code de l'Environnement, la commune étant concernée par le plan d'épandage du digestat.

Cette demande d'enregistrement est soumise par ailleurs à une consultation du public du 30 mai 2023 au 27 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'unité de méthanisation de la société SAS AGRI BIOGAZ ALLAN sur la Commune de Allan.

Vote : 5 Pour / 6 Abstentions / 3 Contre

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 28 juin 2023
Le Maire,

